FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit

DEVCON® DFense Blok™ Surface Wetting Agent Hardener

Autres moyens d'identification

5603 SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle 978-777-1100

Numéro de téléphone

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone

800-424-9300

d'appel d'urgence

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Catégorie 4 Dangers pour la santé Toxicité aiguë, voie orale

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 Sensibilisation respiratoire Catégorie 1 Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

Dangers environnementaux

Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Porter une protection respiratoire.

Intervention

Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les layer avant réutilisation.

Stockage

Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
1,3-Benzènediméthanamine		1477-55-0	10 - 30
4-tert-Butylphénol		98-54-4	10 - 30
Diéthylènetriamine		111-40-0	5 - 10
2,2,4(ou 2,4,4)-TRIMETHYLHEXANE-1,6-D AMINE	ol .	25513-64-8	1 - 5
1-(2-aminoethyl)Pipérazine		140-31-8	1 - <3
Triethylolamine		102-71-6	1 - <3
Pipérazine		110-85-0	< 1
DIOXYDE DE TITANE	DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	< 0.2
Autres composant sous les niveaux à déclarer			30 - 60

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Difficultés respiratoires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Mousse antialcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Type	Valeur Forme	
1,3-Benzènediméthanamin e (CAS 1477-55-0)	Plafond	0.018 ppm	
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm	

Composants	Туре	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE CAS 13463-67-7)	TWA	2.5 mg/m3	Particules fines respirables.
		0.2 mg/m3	Nanoparticules respirables.
ipérazine (CAS 110-85-0)	TWA	0.03 ppm	Fraction et vapeur inhalables.
riethylolamine (CAS 02-71-6)	TWA	5 mg/m3	
anada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et omposants	sécurité au travail, Règlement sur Type	les risques chim Valeur	niques, Règ. 398/88, Ch. 1
,3-Benzènediméthanamin (CAS 1477-55-0)	Plafond	0.1 mg/m3	
iéthylènetriamine (CAS 11-40-0)	TWA	4.2 mg/m3	
		1 ppm	
IOXYDE DE TITANE CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
riethylolamine (CAS 02-71-6)	TWA	5 mg/m3	
Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Val canté et sécurité au travail 296/97, et ses n		ıbstances chimi	ques, Réglementation su
Composants	Туре	Valeur	Forme
,3-Benzènediméthanamin (CAS 1477-55-0)	Plafond	0.1 mg/m3	
iéthylènetriamine (CAS 11-40-0)	TWA	1 ppm	
OOXYDE DE TITANE CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
ipérazine (CAS 110-85-0)	STEL	1 mg/m3	
	TWA	0.3 mg/m3	
riethylolamine (CAS 02-71-6)	TWA	5 mg/m3	
anada. SEP de Manitoba (Règlement 217 omposants	/2006, Loi sur la sécurité et l'hygièr Type	ie du travail) Valeur	Forme
,3-Benzènediméthanamin (CAS 1477-55-0)	Plafond	0.018 ppm	
iéthylènetriamine (CAS 11-40-0)	TWA	1 ppm	
IOXYDE DE TITANE CAS 13463-67-7)	TWA	2.5 mg/m3	Particules fines respirables.
		0.2 mg/m3	Nanoparticules respirables.
ipérazine (CAS 110-85-0)	TWA	0.03 ppm	Fraction et vapeur inhalables.
riethylolamine (CAS 02-71-6)	TWA	5 mg/m3	
anada. VLEP du Nouveau-Brunswick: va e 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-B		ır la publication	des VLS et IEB de l'ACG
omposants	Туре	Valeur	
,3-Benzènediméthanamin	Plafond	0.1 mg/m3	

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Туре	Valeur	
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	4.2 mg/m3	
		1 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Triethylolamine (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3	

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme
1,3-Benzènediméthanamin e (CAS 1477-55-0)	Plafond	0.1 mg/m3	
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Pipérazine (CAS 110-85-0)	TWA	0.03 ppm	Fraction et vapeur inhalables.
Triethylolamine (CAS 102-71-6)	TWA	3.1 mg/m3	
		0.5 ppm	

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme
1,3-Benzènediméthanamin e (CAS 1477-55-0)	Plafond	0.1 mg/m3	
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	4.2 mg/m3	
		1 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Triethylolamine (CAS 102-71-6)	TWA	5 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	
1,3-Benzènediméthanamin e (CAS 1477-55-0)	Plafond	0.1 mg/m3	
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	15 minutes	2 ppm	
	8 heures	1 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	15 minutes	20 mg/m3	
Triethylolamine (CAS 102-71-6)	15 minutes	10 mg/m3	

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

1,3-Benzènediméthanamine (CAS 1477-55-0)

Peut être absorbé par la peau.

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

1,3-Benzènediméthanamine (CAS 1477-55-0) Peut être absorbé par la peau. Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

1,3-Benzènediméthanamine (CAS 1477-55-0) Danger d'absorption cutanée

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

1,3-Benzènediméthanamine (CAS 1477-55-0) Peut être absorbé par la peau. Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

1,3-Benzènediméthanamine (CAS 1477-55-0) Peut être absorbé par la peau. Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

Canada - Saskatchewan OELs: Can be absorbed through the skin.

1,3-Benzènediméthanamine (CAS 1477-55-0)

Peut être absorbé par la peau.

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

1,3-Benzènediméthanamine (CAS 1477-55-0)

Danger d'absorption cutanée
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)

Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation générale normalement adéquate. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porte

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Liquide.
État physique Liquide.
Forme Liquide.
Couleur Ambre.

Odeur Ammoniacale. fishy
Seuil olfactif Non disponible.
pH Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

d'ébullition

-39 °C (-38.2 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine

274 °C (525.2 °F) estimation

Point d'éclair 100.0 °C (212.0 °F) estimation

Taux d'évaporationNon disponible.Inflammabilité (solides et gaz)Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

0.15 hPa estimation Tension de vapeur Densité de vapeur Non disponible. Non disponible. Densité relative

Solubilité

Non disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

398.9 °C (750.02 °F) estimation **Température**

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

1.01 g/cm3 estimation Densité

Non explosif. Propriétés explosives

Classe d'inflammabilité Combustible IIIB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 1.01 estimation COV 0.3 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de Réactivité

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Risque de réactions

Conditions à éviter

dangereuses

Contact avec des matériaux incompatibles.

Acides forts. Métaux alcalins. Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Peut provoquer des symptômes allergiques

ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toute inhalation prolongée peut être

nocive.

Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Contact avec la peau

L'exposition répétée ou prolongée peut causer des lésions aux reins et au foie. Ces effets n'ont

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et

une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Difficultés

pas été observés chez l'humain.

Provoque de graves lésions des yeux. Contact avec les yeux

Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion. Ingestion

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

respiratoires.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Composants Résultats d'épreuves **Espèces**

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)

Aiguë Cutané

DL50 >= 10000 mg/kgHamster

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Orale

DL50 Rat > 10000 mg/kg

Triethylolamine (CAS 102-71-6)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 20000 mg/kg

Orale

DL50 Rat 8 g/kg

Corrosion cutanée/irritation

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

cutanée

Lésions oculaires Provoque de graves lésions des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

PIPÉRAZINE ET SES SELS, FRACTION INHALABLE ET Sensibilisation cutanée

VAPEUR, EN TANT QUE PIPÉRAZINE (CAS 110-85-0)

Sensibilisation respiratoire

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

1,3-Benzènediméthanamine (CAS 1477-55-0) Irritant
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Irritant
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Irritant
Triethylolamine (CAS 102-71-6) Irritant

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Pipérazine (CAS 110-85-0)

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation des voies respiratoires

Pipérazine (CAS 110-85-0)

Sensibilisation respiratoire

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Triethylolamine (CAS 102-71-6) Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Pipérazine (CAS 110-85-0)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Pipérazine (CAS 110-85-0)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Triethylolamine (CAS 102-71-6) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.

L'exposition répétée ou prolongée peut causer des lésions aux reins et au foie. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

1-(2-aminoethyl)Pipérazine -1.57Pipérazine -1.5 Triethylolamine -1

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent

conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN3267

Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (1,3-Benzènediméthanamine,

4-tert-Butylphénol), Limited Quantity

Classe de danger relative au transport

Classe 8 Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage Dangers environnementaux Non.

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN3267 **UN number**

Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (1,3-Benzenedimethanamine, 4-tert-butylphenol), Limited **UN proper shipping name**

Quantity

Transport hazard class(es)

Class 8 Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards** No. **ERG Code** 8L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only

Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN3267

UN proper shipping name CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (1,3-Benzenedimethanamine,

4-tert-butylphenol), Limited Quantity

Transport hazard class(es)

Class 8 Subsidiary risk Ш Packing group

Environmental hazards

Marine pollutant No. **EmS** F-A, S-B

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

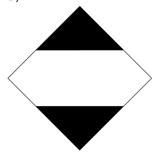
Transport en vrac selon Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

IATA



IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux Pays ou région

r ays ou region	Non de i mventane	Lii Stock (Oul/Noii)
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

Nom de l'inventaire

16. Autres informations

Date de publication29-Mai-2019Date de la révision31-Juillet-2023

Version n° 07

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : DEVCON® DFense Blok™ Surface Wetting Agent Hardener 5603 Version n°: 07 Date de révision: 31-Juillet-2023 Date d'émission : 29-Mai-2019 En stock (Qui/Non)*

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.